

Appel à candidature pour un stage

Tuteur de langue française en Inde pour l'année universitaire 2017-2018

Introduction :

Le programme des tuteurs de langue française est administré par l'Institut français en Inde (IFI). Depuis 1997, l'Institut français en Inde offre la possibilité à des étudiants français d'effectuer un stage d'enseignement en Inde. Les universités indiennes bénéficient de la présence d'un locuteur natif qui enseigne le français en appui aux professeurs indiens, tout en faisant découvrir aux étudiants certains aspects de la France actuelle.

Mission :

Les tuteurs devront assurer de 16 à 20 heures hebdomadaires d'enseignement du français au sein d'établissements d'enseignement supérieur indiens (Instituts scientifiques, technologiques, ou universités) dans le cadre de la coopération universitaire entre l'Inde et la France. Exceptionnellement, un tuteur peut être affecté dans une école secondaire.

En outre ils seront sollicités par les responsables des espaces Campus France pour un appui à l'information sur les études en France.

La mission du tuteur comporte 3 axes principaux :

- dispenser un enseignement du français, de 16 à 20 heures hebdomadaires dans l'établissement indien de rattachement ;
- relayer la coopération universitaire de l'Institut français en Inde, notamment en participant à l'organisation, par les espaces Campus France, des journées de promotion de la mobilité étudiante vers la France ;
- Soutenir des échanges culturels. Les tuteurs proposeront des activités visant à susciter l'intérêt des étudiants pour la France (cercle de débats, cours de conversation, ciné-club, autres activités culturelles, etc.) et participeront à celles organisées par l'université. De plus, ils inciteront les étudiants à participer à des événements culturels organisés par le réseau français de coopération.

Profil :

Les candidats doivent être étudiants au moment de dépôt de candidature.

Les candidats devront avoir entamé au minimum un master 1 au moment de leur candidature, dans une des disciplines suivantes :

- Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes...
- FLE, Sciences du langage, Linguistique...
- LLCE, LEA (toutes langues)
- Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation...
- Sciences humaines et sociales : Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme...

Une bonne culture générale et une excellente expression française sont attendues.

Conditions :

Une convention encadrant juridiquement le stage sera signée entre le stagiaire et l'Institut français en Inde. **Aucun stagiaire ne pourra commencer le stage avant la signature de cette convention, qui couvrira obligatoirement toute la durée du stage.**

La durée du stage sera **de 9 mois : du 1^{er} août 2017 au 30 avril 2019**, en raison des contraintes du calendrier universitaire indien.

Les stagiaires recrutés pour exercer la fonction de « tuteurs de langue française » bénéficieront des avantages et prestations suivants :

- Indemnité mensuelle :
Selon les universités indiennes d'accueil, cette indemnité peut être versée :
 - o par l'établissement indien (38000 INR - roupies indiennes - équivalant à 500€ à la date de l'appel à candidatures) ;
 - o par l'IFI (500 euros versés par Campus France Paris sous forme de bourse de mobilité).
 - Les frais de visa sont pris en charge par l'Institut Français en Inde.
 - L'Institut français en Inde assurera le suivi des dossiers (convention de stage, versement des indemnités).
 - Le ministère des affaires étrangères (MAE) appuiera les demandes de visa à Paris.
 - **Il n'est pas prévu que les stagiaires soient accompagnés: le MAE n'interviendra pas pour une demande de visa présentée pour un conjoint ou un enfant.**
 - L'établissement partenaire indien mettra gratuitement à la disposition du stagiaire un logement, pour son usage personnel, singulier et exclusif (ce logement n'est pas prévu pour un couple, une famille ou des visiteurs éventuels, ni des animaux). Certains établissements indiens appliquent des restrictions sur les visites reçues par les stagiaires hébergés. Si l'établissement partenaire indien n'est pas en mesure de fournir un logement au tuteur, l'établissement s'engagera à payer 20 000 roupies indiennes par mois pour permettre au tuteur de se loger.
- N.B. : Billet d'avion aller-retour France-Inde-France et l'assurance rapatriement sont à la charge du stagiaire.

Les candidats devront :

- être de nationalité française ;
- être âgés de 22 à 35 ans ;
- souscrire une assurance santé-rapatriement pour la durée totale de leur séjour ;
- présenter un certificat médical attestant qu'ils ne font l'objet d'aucun traitement médical de longue durée ;
- s'engager à accomplir la totalité de stage.

Une formation des tuteurs (stage d'accueil de 3 jours à la fin juillet, et stage de mi-parcours en novembre), ainsi que le suivi de leur travail et de leurs éventuelles difficultés personnelles (santé, sécurité...) seront assurés par l'Institut français en Inde à New Delhi, avec le concours éventuel des consulats généraux de France à Delhi, Bombay, Calcutta, Bangalore et Pondichéry.

Candidatures :

Les dossiers de candidature : [CV, lettre de motivation, projet d'études, fiche signalétique, photo (*voir fiche de candidature*)] doivent parvenir à l'Institut français en Inde **au plus tard le 31 mars 2017**, par voie électronique. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

Les dossiers de candidature seront envoyés par courriel à cette adresse : scacsle@gmail.com

L'adresse pour l'envoi de la convention de stage par courrier :

« Programme : Tuteurs de langue française en Inde 2017-18 »
Bureau de coopération linguistique, éducative et de formation professionnelle
Institut français en Inde,
C/o Valise Diplomatique, 13 rue Louveau, 92438 Chatillon, Cedex

Modalités de sélection :

Après un classement effectué sur dossier par l'Institut français en Inde, les candidats se verront proposer un entretien téléphonique ou de type Skype avec l'IFI. À l'issue de ces entretiens sera établie une liste de candidats retenus, courant avril 2017.